

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Procès-verbal de la séance du 30 avril 2026

Étaient présents avec voix délibérative :

M. Pierre RADÉ, président du CVS, représentant des personnes accueillies, *résidence Les Hauts du Château*
Mme Paulette CHAUVAT, représentante des personnes accueillies, *résidence Le Havre Ligérien*
Mme Yvette BOUGLOUAN, représentante des personnes accueillies, *résidence Le Havre Ligérien*
Mme Isabelle GOURDON, représentante suppléante des familles, *résidence Les Hauts du Château*
M. Roland FARDEAU, représentant des familles, *résidence Landeronde*
Mme Yolaine LIVOIREAU, vice-présidente du CVS, représentante des familles, *résidence Art&Loire*
M. Xavier DOINEAU, représentant des familles, *résidence Art&Loire*
M. Guy RESPONDEK, représentant des familles, *résidence Art&Loire*
M. Jocelyn BABONNEAU, représentant du personnel
Mme Stéphanie LEQUEUX, représentante du personnel

Assistaient également sans voix délibérative :

Mme Amélie MORIN, directrice adjointe en charge des relations avec les usagers
Mme Marie-Pierre MANCEAU, représentante suppléante des familles, *résidence Les Hauts du Château*
Dr Denis VATELOT, médecin coordonnateur référent du CVS
Mme Bénédicte GAUTIER, psychologue référente du CVS
Mme Marie-Gabrielle BENOIT, représentante des bénévoles
M. Ewenn BOISSINOT, animateur, *résidence Le Havre Ligérien*
Mme Ambre MAHE, animatrice, *résidence Les Hauts du Château*
M. Alex MONTOYA, animateur, *résidence Art&Loire*
Mme Marina ZILLI-DEWAELE, responsable pôle qualité
Mme Marilyne FALCONNIER, représentante suppléante du personnel

Étaient excusés :

Mme Madeleine ANGEBAULT, représentante des personnes accueillies, *résidence Landeronde*
M. Pierre RAMELET, représentant des personnes accueillies, *résidence Le Havre Ligérien*
Mme Hélène GRONEAU, représentante des personnes accueillies, *résidence Art&Loire*
Mme Odile SICHET, représentante des personnes accueillies, *résidence Art&Loire*
M. Fernand CHAUDET, représentant des familles, *résidence Les Hauts du Château*
Mme Marie BOUREAU, représentante des familles, *résidence Le Havre Ligérien*
M. Marc JEANNIN, représentant suppléant des familles, *résidence Le Havre Ligérien*
Non désigné lors de la séance : représentant du Conseil d'Administration
Mme Adeline CHATEAU, cadre supérieure de santé et coordinatrice des soins
Mme Annelyse DUPONT, cadre de santé référente CVS
Mme Laure GASLARD, animatrice, *résidence Landeronde*

Date de la convocation : 16 avril 2026

Nombre de votants : 10



Ordre du jour réalisé

- Adoption des procès-verbaux des séances des 12/02/2026 et 06/03/2026
- Retours et questions des résidents et des familles
- Compte de gestion et chiffres-clés de l'activité 2025
- Informations sur les prix de séjour 2026
- Amélioration de la qualité du service rendu :
 - *Les réclamations du 1^{er} trimestre 2026*
 - *Groupe de travail « Livret d'accueil »*
- Calendrier des repas et réunions des résidents et des familles
- Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 10 h 00.

Le président, M. Pierre RADÉ, représentant des résidents des *Hauts du Château*, ouvre la séance.

La directrice adjointe en charge des relations avec les usagers, Mme Amélie MORIN, remercie les membres du CVS pour leur présence.

I. Adoption des procès-verbaux des séances des 12 février et 6 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 12/02/2026 a été transmis aux membres le 16/04/2026, avec l'ordre du jour de la présente séance. Il est adopté à l'unanimité sans modification.

Le procès-verbal de la séance du 06/03/2026, dédiée à la présentation et l'adoption du nouveau Projet d'Établissement et commune avec le Conseil d'Administration et le Comité Social d'Établissement, a été transmis aux membres le 21/04/2026. Il est adopté à l'unanimité sans modification.

RAPPEL : Les procès-verbaux sont transmis par mail aux référents familiaux et consultables dans les halls d'entrée des résidences et sur le site Internet de l'établissement seulement après leur adoption.

II. Retours et questions des résidents

Des rencontres préparatoires avec des résidents ont été réalisées en amont de la réunion du CVS, sur trois des sites. Les résidents présents se sont exprimés sur diverses thématiques.

RÉSIDENTS DES HAUTS DU CHÂTEAU À CHAMPTOCÉ/LOIRE

Repas :	La rencontre préparatoire s'est tenue juste après la commission des menus, avec la diététicienne et le responsable cuisine. 👉 Pourrait-on avoir du steak dans les menus ? <i>La réglementation en restauration collective impose que les plats chauds soient maintenus jusqu'au service à une température minimale de 63°C à cœur. À cette température, un steak de bœuf serait beaucoup trop cuit et difficile à mâcher.</i> <i>Un représentant des personnels, second de cuisine, précise qu'un essai de steaks servis froids a été tenté mais non concluant : les résidents aiment moins et ce type de viande reste difficile à mâcher pour la plupart.</i> <i>Il est envisageable d'en consommer dans le cadre d'un temps d'animation dédié où un petit groupe de résidents choisit son menu (cuisson à la minute).</i> 😞 « Certains plats ne sont pas bons. » <i>Lorsqu'un résident n'apprécie pas un plat ou un aliment (non-goût), celui-ci peut être remplacé sous la condition de le signaler en amont au personnel hôtelier. Il est noté que la gestion des non-goûts représente un travail important en cuisine.</i>
Ménage :	😊 Perception d'un passage plus fréquent dans les chambres et amélioration du service. <i>Une représentante des familles indique que le ménage reste perfectible, en particulier le week-end. Mme MORIN précise que le ménage est fait chaque semaine, mais la chambre peut être resalée avant le week-end.</i>

Linge :	 Délais parfois longs pour le retour. <i>Sur ce site, le linge des 75 résidents est traité par un agent travaillant en lingerie du lundi au vendredi, hors fériés. Il est rappelé l'importance de respecter la composition du trousseau, établi pour prévenir les retards, en particulier en cas de jour férié.</i>
Accompagnement :	 Les résidents se sentent écoutés par les soignants.
Activités et vie sociale :	▪ Les résidents ont échangé autour du repas des familles et des prochaines sorties et activités proposées.

RÉSIDENTS DU HAVRE LIGÉRIEN À MONTJEAN/LOIRE

2^e rencontre du « **Comité des résidents** », qui réunit pour ce site deux fonctions : la préparation au CVS et la commission animation.

Accompagnement :	 Il n'est pas toujours évident de différencier les professionnels des stagiaires. Serait-il possible qu'il y ait des étiquettes ou badges spécifiques pour différencier les stagiaires et pouvoir connaître leurs prénoms ? <i>Une réflexion globale doit être menée par les groupes Humanitude sur l'identification des personnels. Celle des stagiaires pourraient venir en complément.</i>
Repas / Service :	 Les résidents sont globalement satisfaits de la cuisine et du service.  Les remplacements sont appréciés. Rappel fait de bien informer les personnels des non-goûts.  Quelques résidents trouvent les frites trop cuites, donc difficiles à manger.  Vigilance sur le temps de service pour la température des plats.  Salle à manger : manque de place pour garder son déambulateur près de soi. <i>Cette remarque est régulière, mais sans solution à ce jour car nécessité de conserver de l'espace entre les tables pour les déplacements (service et sécurité des résidents).</i>
Hébergement / Espaces de vie :	 Ménage : pas toujours fait correctement côté B, notamment lorsqu'il n'est pas fait par les professionnels habituels. <i>L'animateur précise que le ménage est parfois effectué par des stagiaires. L'équipe devra être plus vigilante lors de ses vérifications.</i>  Les demandes concernant les systèmes d'appel à l'étage et l'accessibilité des balcons sont toujours à l'étude.  Les résidents sont également informés : - d'une réflexion sur la sécurisation des escaliers (les barrières actuelles tiennent mal), - des travaux à venir sur la terrasse de l'UPAD (<i>début prévu le lundi 4 mai</i>), - du devenir du bassin (sera vidé et rempli de gravier). Sur ce point, les retours sont mitigés. <i>Concernant le bassin, Mme MORIN précise que la décision fait suite à des problèmes d'infiltration. En plus des graviers, le bassin sera végétalisé.</i>

Activités et vie sociale :	■ Pas de remarques sur les activités. ■ Rappel gym douce : l'intervenant informera l'animateur en cas de possibilité de changement d'horaire. ■ Les résidents sont informés du retour du repas des familles et des modalités pratiques (réservation, prix...).
-----------------------------------	--

RÉSIDENTS D'ART&LOIRE À ST GEORGES/LOIRE

Activités et vie sociale :	😊 Les résidents ont exprimé leur satisfaction concernant plusieurs animations, qu'ils souhaitent conserver. 😊 Les résidents apprécient les ateliers cuisine le matin. Souhait de cuisiner un repas une fois par mois puis de le partager avec les animateurs. 👋 Souhaits de sorties, entendus pas l'équipe d'animation : - Visite du château de Serrant, balade avec le Petit Anjou - Organisation de 1 à 2 expositions par mois - Découverte d'un vigneron local - Visite d'une ferme pédagogique - Visite de villes avec petit train touristique - Marché de Chalonnes - Pique-niques autour de l'étang
Ambiance et cadre de vie :	👋 Les résidents apprécient la présence de musique douce le matin, notamment pendant le café. Demande d'un volume sonore modéré. <i>L'animateur précise qu'il est difficile de contenter tous les résidents : pour certains c'est trop fort, pour d'autres pas assez.</i> 👋 Demande ajoutée en séance : Les résidents du rez-de-chaussée aimeraient que les boîtes aux lettres soient près des salles à manger.

RÉSIDENTS DE LANDERONDE À LA POSSONNIÈRE

La réunion de préparation n'a pas été tenue sur ce site. La représentante des résidents et l'animatrice sont excusées et non présentes au CVS.

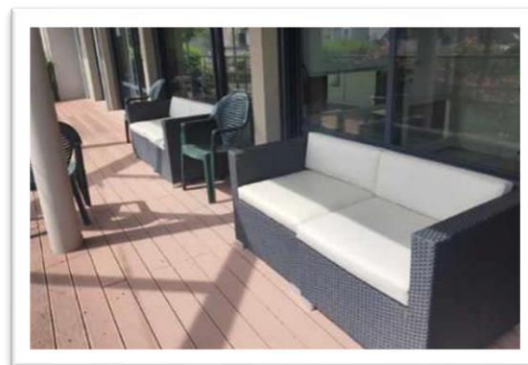
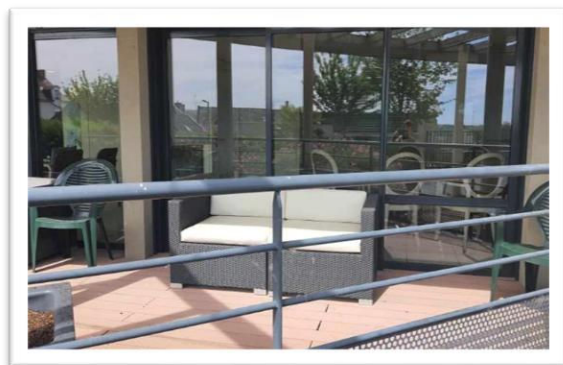
III. Retours et questions des représentants des proches

Une réunion des représentants des familles s'est tenue le 23/04/2026. Suite à cette rencontre, un constat positif et une question ont été transmises pour réponse en séance :

😊 **L'ensemble de la structure des Hauts du Château apprécie les prestations de la nouvelle animatrice : impact positif sur les résidents.**

■ **À l'EHPAD Les Hauts du Château, dans quel contexte a eu lieu l'aménagement de la terrasse se situant à proximité de l'entrée ? Quelles sont les modalités d'utilisation aujourd'hui ? Comment la rendre plus accessible, tout en la gardant sécurisée ?**

L'aménagement de la terrasse (installation du salon qui était initialement dans le patio) fait suite à la proposition d'une famille, après le retrait d'un banc qui se trouvait devant la résidence. Cet espace était en effet inexploité par les résidents et les familles.



Concernant l'accès, celui-ci se fera en traversant le salon des familles. L'animatrice et l'équipe d'hôtellerie ouvriront la porte du salon le matin et la fermeront le soir. Une affiche sera installée sur la porte pour indiquer l'accès à la terrasse.

Une représentante des familles demande s'il est possible de remettre un banc sous le palmier. Mme MORIN indique que le terrain est en pente à cet endroit et qu'une résidente a déjà chuté, ce n'est donc pas envisageable.

IV. COMPTE DE GESTION ET CHIFFRES-CLÉS DE L'ACTIVITÉ 2025

Activité de l'hébergement permanent

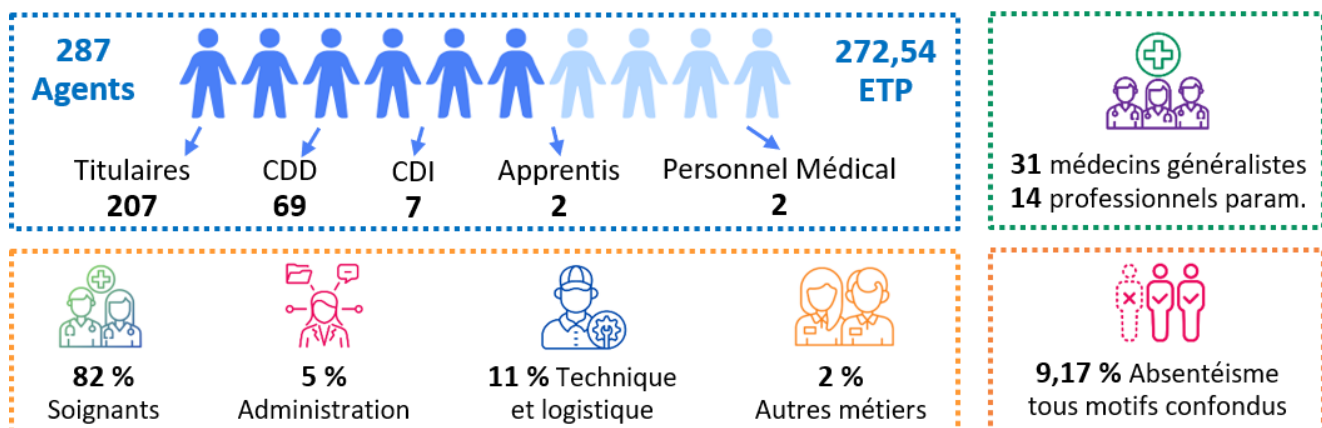
Les Résidences *Les Ligériennes* regroupent quatre sites géographiques pour une capacité de 329 lits, dont 323 en hébergement permanent. Mme MORIN présente les chiffres clés de l'activité 2025 pour ce type d'hébergement :

- L'établissement a un très bon taux d'occupation de ses lits (98,6 %) ;
- 416 personnes ont été accompagnées en hébergement permanent en 2025, dont 313 présentes au 1^{er} janvier et 103 entrées au cours de l'année. Les 103 entrées représentent 31,9 % des 323 lits ;
- La totalité des places autorisées sont habilitées à l'aide sociale. En 2025, 19 % des résidents en étaient bénéficiaires ;
- Le Gir Moyen Pondéré (GMP, indicateur de la charge en dépendance) était de 702 au 31 décembre, et le dernier Pathos Moyen Pondéré (PMP, indicateur de la charge en soins) de 234 ;
- Le profil type de la personne accompagnée en 2025 au sein des *Ligériennes* est similaire à d'autres EHPAD. C'est plutôt une femme (majorité), âgée entre 85 et 95 ans, en GIR 2 (moyenne). La durée de séjour est en moyenne de 3 ans pour l'ensemble de nos résidences.



Ressources humaines

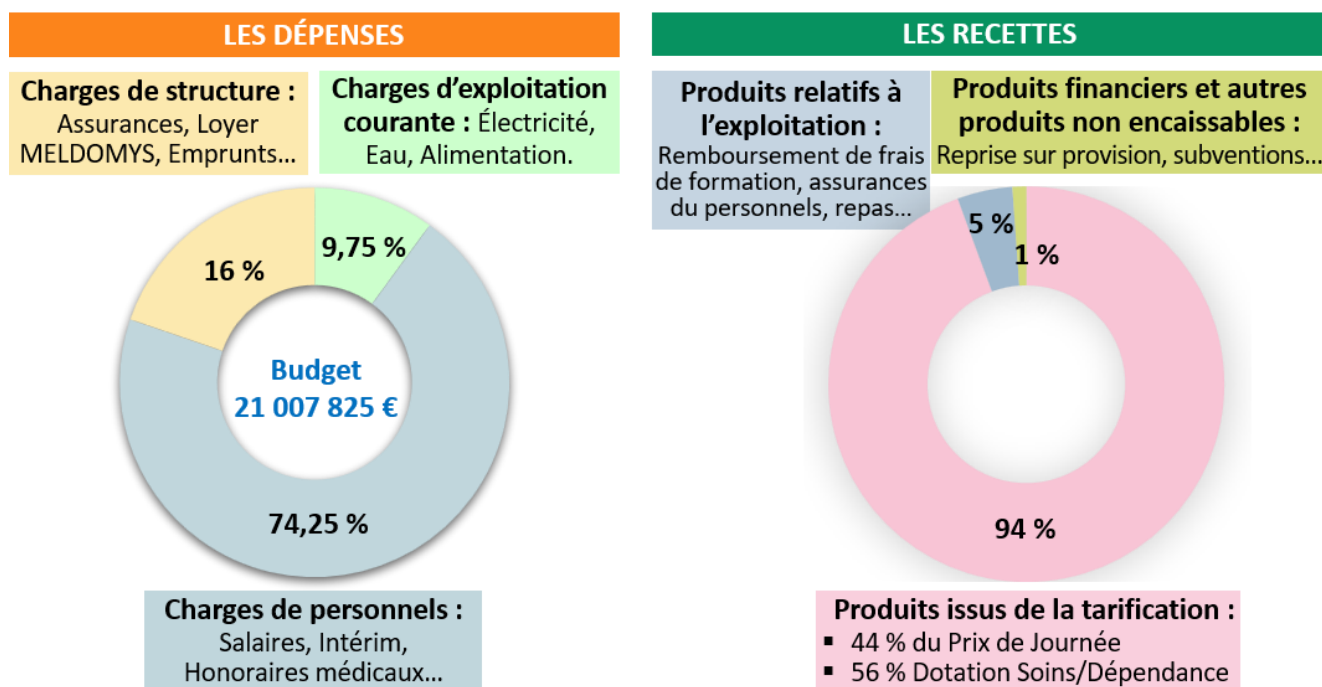
L'établissement compte 287 professionnels représentant 272,54 équivalents temps plein (ETP), pour la majorité des personnels soignants :



L'absentéisme lié à la maladie ordinaire s'élève à 6,93 % en 2025.

Situation budgétaire et financière

Le budget est réparti entre trois groupes de dépenses et trois groupes de recettes :



	État réalisé des recettes et des dépenses				Écart 2025-2024
	2022	2023	2024	2025	
Charges d'exploitation	1 838 156,50 €	2 249 787,60 €	2 228 700,97 €	2 043 115,64 €	- 185 585,33 €
Charges de personnels	14 644 901,43 €	15 514 486,54 €	15 538 900,14 €	15 601 484,95 €	62 584,81 €
Charges de structure	3 870 595,21 €	3 270 893,64 €	4 374 469,31 €	3 363 224,68 €	1 011 244,63 €
Total dépenses	20 353 653,14 €	21 035 167,78 €	22 142 070,42 €	21 007 825,27 €	1 134 245,15 €

	2022	2023	2024	2025	Écart 2025/2024
Produits de la tarification	17 206 814,79 €	18 194 793,02 €	19 147 078,15 €	19 813 275,77 €	666 197,62 €
Produits financiers	1 068 567,26 €	1 195 865,91 €	1 209 600,28 €	946 905,47 €	- 262 694,81 €
Produits d'exploitation	1 479 442,60 €	1 182 755,18 €	1 611 599,68 €	236 456,50 €	- 1 375 143,18 €
Total recettes	19 754 824,65 €	20 573 414,11 €	21 968 278,11 €	20 996 637,74 €	1 394 864,00 €
Résultat	- 598 828,49 €	- 461 753,67 €	- 173 792,31 €	- 11 187,53 €	

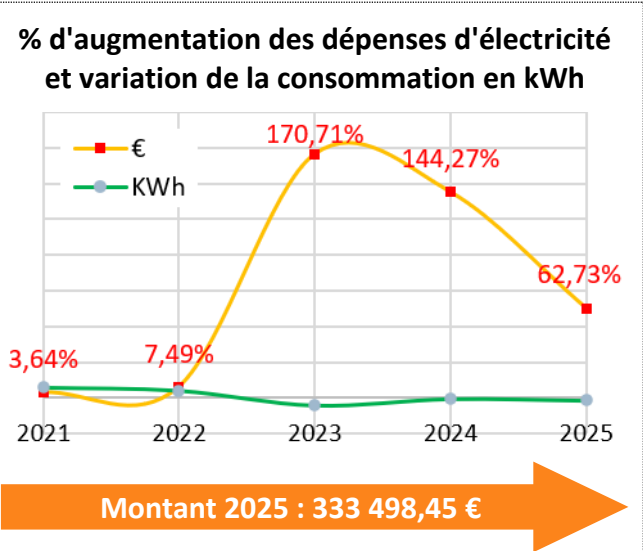
Mme MORIN rappelle que, depuis 2022, de nombreux établissements publics médico-sociaux sont confrontées à des déficits importants, dus notamment à des augmentations nécessaires des charges salariales (mesures Ségur et autres) insuffisamment compensées par les dotations de l’État, ainsi qu’à la hausse des charges énergétiques.

Pour faire face à ce déficit structurel, *Les Ligériennes* ont mis en place un plan de retour à l’équilibre sur trois exercices (2024, 2025 et 2026) en jouant à la fois sur les dépenses et les recettes :

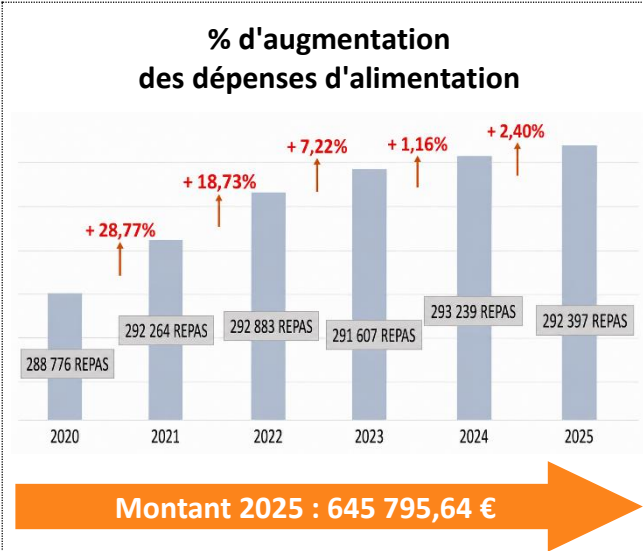
- la maîtrise des charges salariales en choisissant de ne pas renouveler certains postes, amenant pour exemple à une réorganisation de l’équipe administrative incluant la fermeture des accueils,
- la reprise en interne de prestations externalisées sans personnels supplémentaires,
- l’optimisation des coûts d’exploitation liés au transfert des lits de Savennières,
- l’évolution des prix de journée, tout en restant largement sous le plafond réglementaire.

Le déficit fortement réduit en 2025 confirme la pertinence des mesures engagées. L’établissement retrouve une situation plus sereine mais doit cependant maintenir ses efforts devant de nouvelles augmentations de charges comme celle des cotisations retraites CNRACL.

Les principales dépenses en 2025

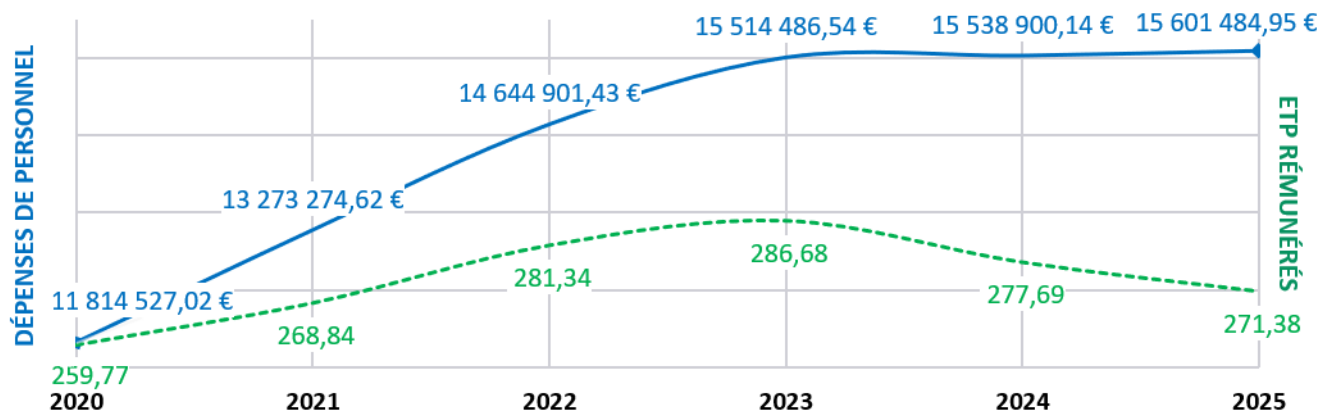


Les dépenses énergétiques ont subi une forte augmentation entre 2022 et 2023 pour atteindre une facture globale de plus de 550 000 euros. Depuis les coûts diminuent progressivement mais restent supérieurs à ceux constatés avant la crise énergétique.



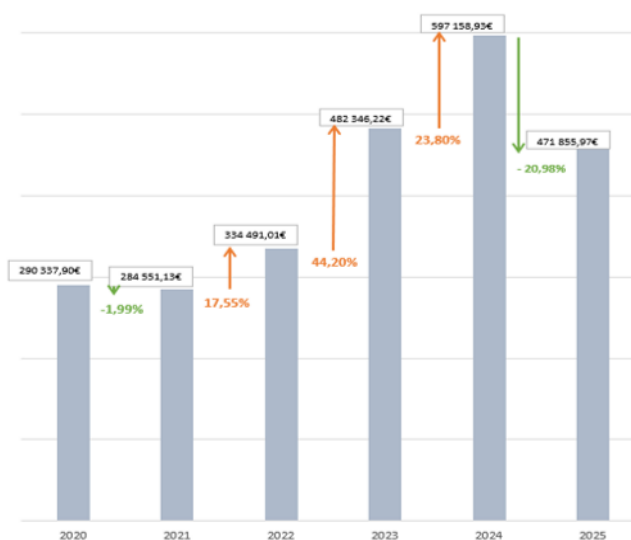
Les dépenses alimentaires ont aussi beaucoup augmenté entre 2020 et 2022. Les coûts sont mieux maitrisés depuis 2023 avec une amorce de stabilisation depuis 2024.

Évolution des charges de personnel et des ETP rémunérés



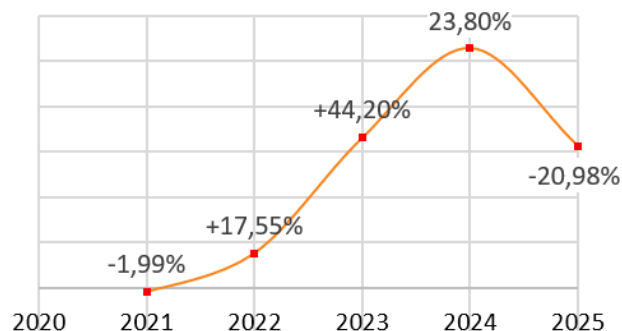
Les dépenses de personnel représentent les trois quarts des dépenses totales. Le graphique montre l'évolution de ces charges, fortement impactées entre 2021 et 2022 par les mesures du Ségur de la santé. Elles sont stables depuis 2024 grâce aux effets du plan de retour à l'équilibre représenté par la diminution du nombre d'équivalents temps plein rémunérés.

Évolution des intérêts des emprunts



Montant 2025 : 471 855,97 €

% d'augmentation du montant des intérêts des emprunts



Les Ligériennes ont souscrit des emprunts à taux variables indexés sur le taux du Livret A.

Après plusieurs hausses en 2022 et 2023, le taux du Livret est redescendu à 1,70 % en août 2025, diminuant les intérêts des emprunts.

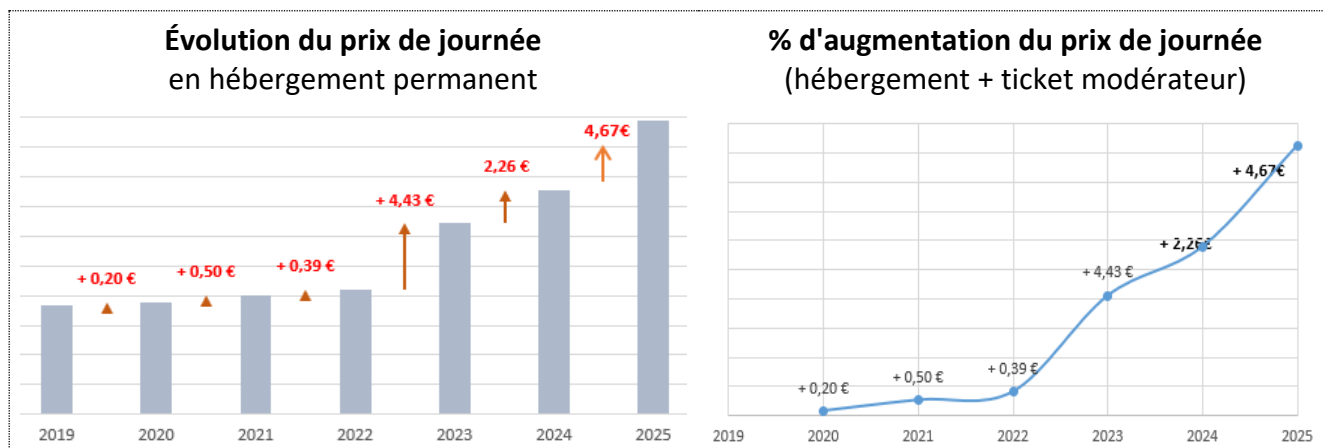
Un représentant des familles demande si des économies supplémentaires sont attendues en 2026, suite au raccordement à la filière bois ? Ce ne sera pas le cas : les dépenses d'électricité diminuent, mais elles sont remplacées par les coûts liés à l'alimentation de la chaudière bois et l'amortissement des installations. L'établissement aura par contre une meilleure visibilité financière sur cette dépense car le prix du bois varie moins que celui de l'électricité et du gaz.

Un représentant des familles demande des précisions sur le bail emphytéotique. Il s'agit d'un contrat administratif conclut pour une longue durée et dans le cadre d'une mission de service public. Dans le cas des Ligériennes, le bâtiment de l'EHPAD de Montjean appartient à Meldomys, anciennement Maine et Loire Habitat. L'établissement verse un loyer couvrant notamment les amortissements d'emprunt, des provisions pour charges et les coûts liés au bâtiment. L'établissement deviendra propriétaire du bâtiment à l'issue de la durée du bail.

Recettes 2025 : Produits de la tarification

Les produits de la tarification représentent plus de 90 % des recettes de l'établissement. Ils sont constitués à 55 % des dotations (ARS, département) et à 45 % des prix de journée ou séjour payés par les personnes accompagnées.

Mme MORIN présente l'évolution du prix de journée entre 2019 et 2025 :



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'occupation	99,61 %	99,42 %	98,89 %	99,21 %	99,59 %	98,92 %	98,60 %

Jusqu'en 2022, l'établissement avait une situation financière sereine et le prix de journée évoluait peu. Depuis 2023, *Les Ligériennes* ont dû proposer des augmentations plus importantes pour compenser en partie les fortes hausses des charges et retrouver un équilibre financier.

Affectations des résultats 2025 :

	ERRD 2025
RÉSULTAT 2025	- 11 187,53 €
110 - Report à nouveau excédentaire antérieur	- €
119 - Report à nouveau déficitaire antérieur	- €
RÉSULTAT 2025 À AFFECTER	- 11 187,53 €
PROPOSITION D'AFFECTATION	
10686 - Réserves de compensation des déficits	- 11 187,53 €

Le résultat 2025 se traduit par un déficit légèrement supérieur à 11 000 euros. Il est proposé d'affecter ce déficit au compte 10686, correspondant aux réserves de compensation des déficits.

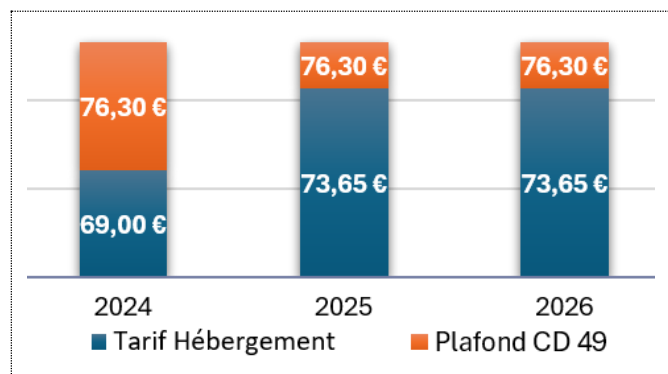
Les membres du CVS sont invités à rendre un avis sur cette proposition avant son examen par le Conseil d'administration :

Votants	Contre	Abstention	Pour
10	0	0	10

V. INFORMATIONS SUR LES PRIX DE SÉJOUR 2026

Évolution du tarif hébergement entre 2024 et 2026

Mme MORIN rappelle la proposition de l'établissement faite lors du CVS du 06/11/2025 : 75,61 €, soit une augmentation de 2,66 % par rapport au tarif 2025, en cohérence avec le plan de retour à l'équilibre. Le tarif proposé restait en dessous du tarif plafond fixé par le Conseil départemental (calculé à 76,30 € pour *Les Ligériennes*).



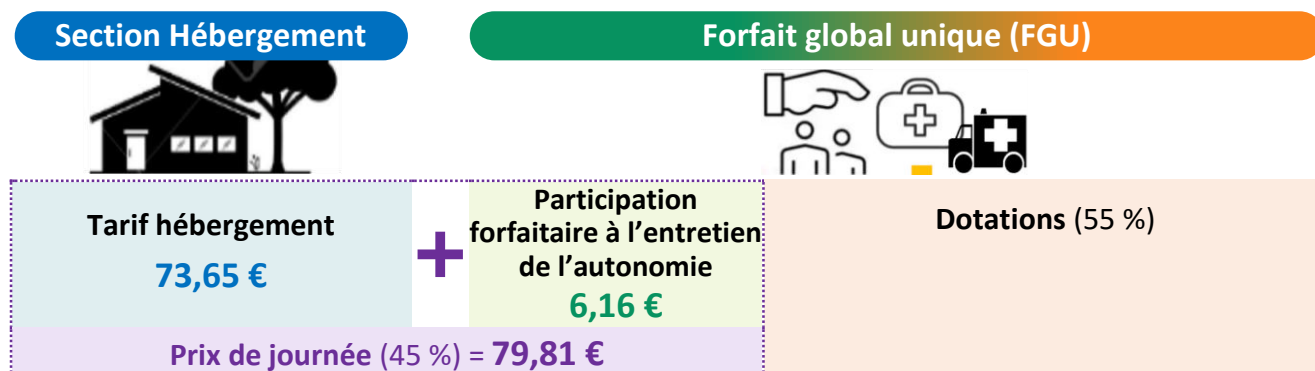
Par courrier du 09/03/2026, le Département du Maine et Loire a signifié sa décision de geler les tarifs hébergement des EHPAD pour l'année 2026, à l'exception de certains établissements engagés dans des projets de reconstruction.

Le Département justifie ce gel par la nécessité de maîtriser ses dépenses, dont le versement de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA), versée de plus en plus de bénéficiaires.

En conséquence, le prix de journée 2026 est maintenu à 73,65 €, ce qui entraîne pour *Les Ligériennes* une perte de recettes estimée à près de 200 000 €.

Constitution du prix de journée en 2026

Mme MORIN rappelle également l'augmentation au 01/01/2026 de la participation forfaitaire à l'autonomie liée à l'expérimentation de fusion des sections soins et dépendance, qui était passée de 6,10 € à 6,16 €. Le tarif journalier en hébergement permanent est donc maintenu en 2026 à 79,81 € :



Tarifs des hébergements en 2026

Hébergement permanent	01/03/2025	01/05/2026	Écart
Tarif hébergement	73,65 €	73,65 €	0,00 €
Participation forfaitaire	6,10 €	6,16 €	+ 0,06 €
Prix à la journée	79,75 €	79,81 €	+ 0,06 €

Hébergement temporaire 49	01/03/2025	01/05/2026	Écart
Tarif hébergement	73,65 €	73,65 €	0,00 €
Ticket modérateur / Participation forfaitaire	6,14 €	6,16 €	+ 0,02 €
Prix à la journée	79,79 €	79,81 €	+ 0,02 €

Hébergement temporaire hors 49	01/03/2025	01/05/2026	Écart
Tarif hébergement	78,19 €	78,19 €	0,00 €
GIR 1-2	22,79 €	21,56 €	- 1,23 €
GIR 3-4	14,46 €	12,32 €	- 2,14 €
Ticket modérateur / Participation forfaitaire	6,14 €	6,16 €	+ 0,02 €

Les tarifs de l'hébergement temporaire seront identiques à ceux de l'hébergement pour les personnes accompagnées originaires du Maine et Loire.

Pour les personnes accompagnées venant d'un autre département, les tarifs restent différenciés pour l'hébergement et selon le niveau d'autonomie.

Tarifs des accueils séquentiels

Accueil de jour – Journée complète	01/03/2025	01/05/2026	Écart
Accueil	30,86 €	30,86 €	0,00 €
Dépendance	26,65 €	26,90 €	+ 0,25 €
Prix à la journée	57,51 €	57,76 €	+ 0,25 €

Accueil de jour – ½ journée	01/03/2025	01/05/2026	Écart
Accueil	15,43 €	15,43 €	0,00 €
Dépendance	13,32 €	13,45 €	+ 0,13 €
Prix à la journée	28,75 €	28,88 €	+ 0,13 €

Augmentation du forfait hospitalier

Le forfait hospitalier, fixé depuis plusieurs années à 20 €, a été revalorisé au 01/01/2026, passant à 23 €.

Cette augmentation impacte :

- le reste à charge de l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation, qui est égal au montant du forfait hospitalier et passe donc également à 23 € ;
- pour l'hébergement permanent, les réductions appliquées en cas d'hospitalisation qui passent aussi à 23 € par journée complète d'hospitalisation.

L'hébergement temporaire d'urgence n'est pas concerné : le reste à charge demeure fixé à 0 €.

VI. Amélioration de la qualité du service rendu

Les réclamations du 1^{er} trimestre 2026

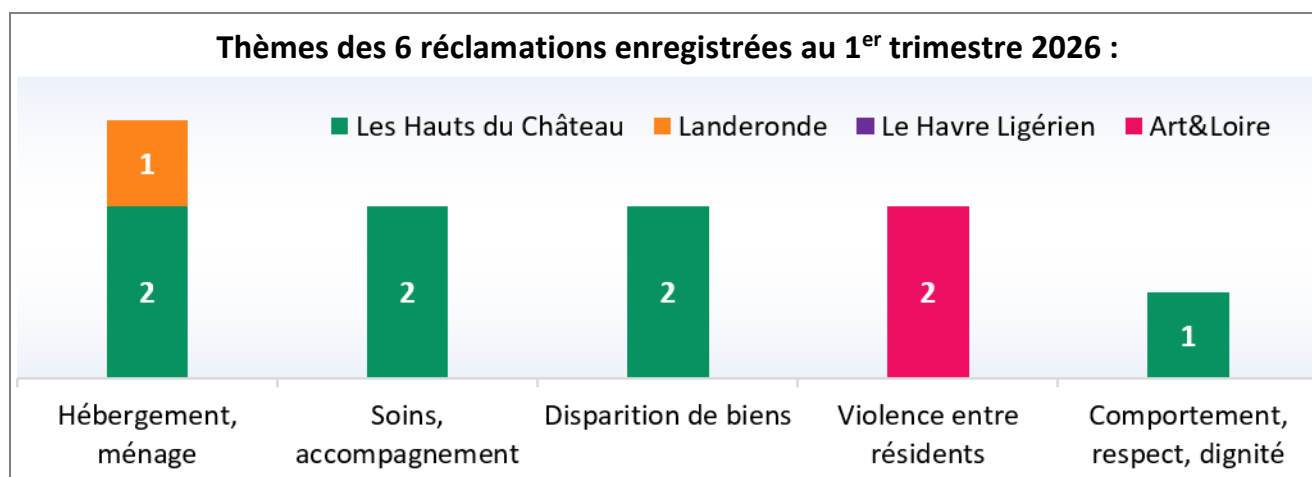
Un extrait du registre des réclamations a été transmis aux membres du CVS le 16/04/2026.

Le bilan quantitatif est présenté aux membres :



	Réclamations transmises au 1 ^{er} trimestre 2026
Nombre de réclamations :	6
Voie de réception : (certaines réclamations sont transmises par deux voies)	▪ 2 orales ▪ 4 par mails ou courriers ▪ 1 via les fiches de communication

Réclamations transmises au 1 ^{er} trimestre 2026	
Statut de l'émetteur :	▪ Toutes émises par un proche, dont 1 rapportée par un représentant des familles au CVS
Typologie des réponses :	▪ 4 réponses écrites (par voie électronique) ▪ 4 entretiens (entrevues)
Délais de réponse :	0 à 16 jours - Moyenne : 4,0 jours



Les membres du CVS n'émettent aucune remarque sur les réclamations.

Trois réclamations ont également été reçues en avril : elles seront présentées au CVS du 25 juin 2026.

Groupe de travail « Livret d'accueil »



Lors de la séance du 12/02/2026, les membres du CVS ont adopté l'inscription au rapport d'activité du CVS des objectifs ci-après :

- ➔ Associer les membres du CVS à l'élaboration du nouveau livret d'accueil des résidents.
- ➔ Associer les membres du CVS à l'élaboration d'un livret d'accueil des proches.

Les représentants des résidents et des familles, titulaires et suppléants, sont invités à une réunion de travail le jeudi 03/09/2026 à 10 h 00, sur le site **Art&Loire**. La participation au groupe se fera sur la base du volontariat.

VII. CALENDRIER DES REPAS ET RÉUNIONS DES RÉSIDENTS ET DES FAMILLES

Les repas des résidents et des familles n'avaient plus eu lieu depuis 2023. Ils sont réinstaurés en juin (sites de La Possonnière, Montjean et Champtocé/Loire) et septembre 2026 (St Georges/Loire).

Les réunions annuelles des résidents et des familles auront lieu en juin sur tous les sites.

La Possonnière : Mardi 2 juin Repas à partir de 12 h Réunion à 16 h 30	Montjean/Loire : Jeudi 11 juin Repas à partir de 12 h Réunion à 16 h 30	Champtocé/Loire : Mardi 16 juin Repas à partir de 12 h Réunion à 16 h 30
---	--	---

Pour le site de St Georges/Loire, compte tenu du nombre de convives et de la configuration de la résidence, avec plusieurs salles à manger distincts, le repas se fera sur deux dates selon le quartier :

Réunion (1 date pour tous les quartiers) :

Mercredi 10 juin
à 16 h

Repas CLAUDEL et PIAF :

Mardi 8 septembre
à partir de 12 h

Repas GABIN, BAZIN et PICASSO :

Jeudi 10 septembre
à partir de 12 h

Concernant les repas, le thème western a été choisie. Les animateurs présents ont reçu peu de retours au jour de la séance.

Mme MORIN indique que des informations utiles pourront être abordées en réunions. Les membres du CVS évoquent plusieurs sujets : le retour des cartes de mutuelles, la gestion des produits d'hygiène, le renouvellement des trousseaux, l'adaptation des vêtements à la dépendance des résidents.

Les représentants des résidents et des familles qui le souhaitent sont invités à participer à l'animation des réunions (présentation du CVS).

VIII. Informations et questions diverses

■ **Permanences des représentants des familles d'Art&Loire :**

En séance du 12/02/2026, un représentant des familles d'Art&Loire a émis le souhait de mettre en place des permanences afin de mieux se faire connaître des familles, favoriser les échanges directs et ainsi recueillir plus aisément les satisfactions et insatisfactions des proches.

Six dates ont été fixées et une communication a été préparée par l'équipe communication, avec des éléments transmis par les représentants concernés. Sont prévues une information sur Facebook et le site Internet de l'établissement, un affichage dans la résidence, des flyers et un envoi par mail aux référents familiaux.



■ **Calendrier des rencontres 2026 :**



Date limite d'envoi de l'ordre du jour : 11/06/2026

Rencontre des représentants des familles planifiée le 18/06/2026, 10 h, à Montjean/Loire

Retours des rencontres résidents attendus au plus tard le 18/06/2026

M. RADÉ et Mme MORIN remercient les participants.

La séance est levée à 11 h 30.

Le : 02 juillet 2026

Le Président du CVS,

Pierre RADÉ



Représentant les personnes accompagnées